

INFO-FAX

BULLETIN DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE—RÉGION DE MATANE

Déjeuner-conférence : réduire ses frais de gestion des matières résiduelles

La Chambre de commerce tiendra un déjeuner-conférence le mercredi 21 février à compter de 7 h 30 à l'hôtel Quality Inn de Matane. Le conférencier à cette occasion sera Alexandre Leclerc, M.Sc.A, chargé de projet au Centre québécois de développement durable. M. Leclerc nous entretiendra de la gestion environnementale des matières résiduelles.

Comme vous le savez, la gestion des matières résiduelles représente des frais très élevés pour les entreprises, particulièrement depuis la hausse des frais d'enfouissement dans la MRC de Matane.

La conférence mettra les entrepreneurs sur des pistes pour réduire ces frais.

Les objectifs de la conférence sont de permettre une réduction des coûts de fabrication par l'optimisation des ressources (Matières premières ou énergie), par l'adoption de procédés plus



efficaces et par la réduction des déchets à éliminer ; d'améliorer l'image corporative de l'entreprise ; d'accroître

le degré d'innovation à l'interne et d'accroître les marchés à l'exportation.

Trois thèmes seront abordés lors de la conférence soit : les objectifs des plans de gestion des matières résiduelles, l'implantation d'un système de gestion des matières résiduelles dans une entreprise et l'éco-conception, c'est-à-dire sur l'évaluation de l'ensemble des impacts environnementaux d'un produit de sa conception à sa disposition finale.

La conférence sera d'une durée d'une heure.

C'est donc un rendez-vous le mercredi 21 février à 7 h 30. Pour réservation, composez le 562-9344

Le développement éolien en Gaspésie et dans la MRC de Matane

La Chambre de commerce – région de Matane a publié un rapport sur le développement éolien en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Le document qui traite de toutes les questions touchant à ce secteur, y compris les impacts visuels et sonores, se veut un outil pour aider le milieu, le gouvernement du Québec et Hydro-Québec à mieux gérer ce développement.

La Chambre mettra sur pied un groupe de travail aux idées divergentes qui puisse se doter d'une tribune afin de partager leurs points de vue et d'ainsi donner une plus grande crédibilité à notre volonté commune de faire du secteur éolien une promesse

intéressante et durable de développement régional.

Le rapport contient une douzaine de



recommandations à l'intention des diverses instances politique. La

Chambre de commerce se prononce notamment contre tout projet de moratoire puisqu'un tel moratoire risquerait de nuire à cette industrie naissante en Gaspésie et dans la MRC de Matane.

La Chambre recommande par ailleurs qu'il n'y ait aucune modification à la clause de l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour 2000 mégawatts d'énergie éolienne qui stipule une obligation de contenu régional de 30% qui vise à consolider la base industrielle déjà en place en Gaspésie et dans la MRC de Matane.

La Chambre propose également que 10% des projets approuvés dans le cadre du deuxième appel d'offres de

Développement éolien suite...

2000 MW d'Hydro-Québec soient réservés pour des projets collectifs, communautaires et autochtones afin que les régions profitent davantage des retombées économiques du développement éolien.

Une autre recommandation porte sur la protection des paysages dans le cadre du développement de parcs d'éoliennes. La Chambre recommande qu'une étude soit effectuée sur la question et, entre-temps, que la plus grande prudence soit observée dans le choix des emplacements des éoliennes afin de ne pas nuire aux paysages.

Le rapport propose par ailleurs que la nouvelle unité de re-

cherche en développement durable de l'UQAR effectue des recherches sur l'aspect acceptabilité sociale des projets de développement éolien tout en tenant compte de l'importance économique du développement d'une industrie éolienne durable en Gaspésie et dans la MRC de Matane.

La Chambre de commerce estime enfin que l'impact économique du développement éolien en Gaspésie et dans la MRC de Matane a été bénéfique à toute la région et qu'il n'y a pas lieu de modifier de façon substantielle les approches à ce développement, même si de nouvelles études devraient être effectuées afin

de pouvoir gérer harmonieusement la multiplication des parcs d'éoliennes.

Le rapport a été acheminé au ministère du Développement durable, à la députée Nancy Charest, à la Régie de l'énergie, à Hydro-Québec, à la Ville et à la MRC de Matane, aux Conseils régionaux des élus du Bas St-Laurent et de la Gaspésie Îles de la Madeleine, aux Chambres de commerce du Bas St-Laurent ainsi qu'aux divers médias régionaux.

Nouvel avantage aux membres: Protection contre les pourriels

Nous sommes tous touchés par la multiplication des pourriels (spams) qui envahissent notre courrier électronique mais il

existe des moyens de combattre efficacement ce fléau. La Chambre de commerce offre à ses membres un nouveau service de protection des courriels contre les pourriels (spams), virus, vers, troyens, tentatives d'hameçonnage, etc... Vous

avez au moins 50% moins de courriels à gérer par jour avec ce nouveau service. Vous pouvez essayer ce système de protection gratuitement pendant un mois. Par la suite, le service est offert avec un rabais de 15% pour les membres de la Chambre.

Ce service serait efficace à 99% et ne requiert aucune installation ou désinstallation.

Pour essayer ce service, il suffit de communiquer à l'adresse <http://www.lastspam.com/fr/fccg.php>.



vous pouvez essayer ce système de protection gratuitement pendant un mois. Par la suite, le service est offert avec un rabais de 15% pour les membres de la Chambre.

Ce service serait efficace à 99% et ne requiert aucune installation ou désinstallation.

Pour essayer ce service, il suffit de communiquer à l'adresse <http://www.lastspam.com/fr/fccg.php>.